

A PRI/8 H.B 2

SOCIÉTÉ

DES

INGÉNIEURS CIVILS

Fondée le 4 mars 1848

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret

DU 22 DÉCEMBRE 1860

10, Cité Rougemont, 10

PARIS

Paris, le 19 mai 1883

Monsieur Baere

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer
que dans la séance du 18 mai
vous avez été admis comme membre
Sociétaire de la Société des
Ingénieurs Civils.

Ci-joint votre Carte d'admission.

Veuillez agréer, Monsieur
l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRÉTAIRE

H. de Rhéville

Monsieur de Baere